



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

2815 avenue Royale

Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec) G0R 2T0

Téléphone : (418) 887-6600

Courriel : info@saint-charles.ca

Adresse Internet : www.saint-charles.ca

OFFRE D'EMPLOI

POSTE

Employé au déneigement

TYPE DE POSTE

Employé temporaire à temps plein

SERVICES

Services des Travaux publics

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du Directeur des Travaux publics et des ressources techniques, la ou le titulaire doit :

- Opérer un camion 10 roues équipé d'une grappe et d'une saleuse et tout autre équipement requis dans le cadre des travaux de déneigement et ce, en utilisant les méthodes de guidages appropriés ;
- Inspecter et entretenir les véhicules, conformément au programme d'entretien préventif du service et aux lois en vigueur;
- Effectuer les opérations sécuritairement;
- Effectuer toutes autres tâches que lui confie son supérieur immédiat ou visant à répondre aux attentes particulières pouvant lui être signifiées par ce dernier.

EXIGENCES ET QUALITÉS REQUISES

Détenir les connaissances, qualifications et aptitudes dans les sphères suivantes :

- Des techniques et du fonctionnement de la machinerie utilisée (toute carte de compétences sera un atout) ;
- Posséder un permis de conduire classe 3. La classe 1 est un atout ;
- Connaissance de base en mécanique ;
- Détenir une expérience en déneigement de chemins d'hiver ;
- Avoir un sens de la planification et de l'organisation efficace du travail.

Habilités :

- Bonne santé et endurance physique (l'employeur se réserve le droit d'exiger un bilan médical);
- Autonomie et débrouillardise, car la personne pourra être appelée à travailler seule;
- Être ouvert aux changements de pratiques et technologiques;
- Grande disponibilité.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Posséder un diplôme de Secondaire V ou plus (un atout)

Posséder d'une à deux années d'expérience pertinente

HORAIRE DE TRAVAIL

L'horaire de travail est étalé sur les 7 jours de la semaine selon les besoins opérationnels.

CONDITIONS SALARIALES

Les conditions salariales seront déterminées en fonction de l'expérience, en respect de la Politique salariale en vigueur. La rémunération est sur une base hebdomadaire, selon un tarif fixe.

COMMENTAIRES

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae avec la mention :

Concours employé déneigement, au 2815 avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, G0R 2T0 ou par courriel au jfcomeau@saint-charles.ca le ou avant le 14 septembre 2018, 16h00.

ENTRÉE EN FONCTION ET DURÉE

Novembre 2018

RESPONSABLE

Jean-Francois Comeau, directeur général

DATE LIMITE DU CONCOURS

14 septembre 2018, 16h00

DATE DES ENTREVUES

20 septembre 2018, 9h00